

# COMMUNE DE SOMBREFFE



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commune de Sombreffe a pris connaissance du projet d'implantation de 8 éoliennes par New Wind dont 3 sur le territoire de Sombreffe et 4 à proximité immédiate de sa limite territoriale au lieu dit Pont-au-Rieu ;

La société New Wind fait une demande de permis unique pour l'implantation de ce parc qui sera par ailleurs géré par la société espagnole Elowan Energy.

Ces éoliennes sont situées de part et d'autre de la Chaussée romaine au sommet de la crête séparant les bassins de l'Orneau et de la Dyle entre la plaine hesbignonne et brabançonne.

Le Collège communal de Sombreffe désire affirmer son opposition la plus vive par rapport à ce projet et à tout autre projet éolien aux limites de son territoire ou à l'intérieur de celui-ci pour les raisons suivantes :

### **1. L'effet d'encerclement et la constitution de forêts d'éoliennes**

Si, historiquement, la commune a accueilli avec Gembloux le deuxième parc éolien de Wallonie près du hameau d'Ardenelle, la construction de parcs éoliens s'est poursuivie aux limites de Sombreffe provoquant lorsqu'on se trouve au centre de son territoire une sensation d'encerclement pour les habitants.

Cet effet d'encerclement détruit toute la perspective rurale et crée de véritables nuisances visuelles le long des voies d'accès venant des limites de Gembloux, de Namur et de Marbais.

Ces mâts sont visibles sur de longues distances dépassant tous les repères visuels traditionnels comme les clochers, châteaux d'eau ou crêtes naturelles.

On retrouve tant au nord qu'au sud du projet chaque fois plus de 50 éoliennes qui créent de véritables lignes de mâts perpendiculaires aux vols des oiseaux migrateurs.

### **2. La poursuite au développement des parcs existants et à l'agrandissement des mâts**

Les projets actuels de renouvellement des anciens parcs et de la construction de nouveaux parcs vont tous dans le rehaussement des mâts dans l'allongement des pâles et dans l'augmentation des puissances des éoliennes.

Nous sommes donc dans une poursuite au niveau du gigantisme et tout territoire occupé est un grignotage définitif du paysage sans démantèlement des anciens parcs mais au contraire dans une volonté de les agrandir sans cesse.

### **3. La présence d'habitations à proximité**

Même si les projets actuels respectent les distances prévues par la Région wallonne, il existe des habitations isolées qui échappent à ces distances de précaution et nous ne pouvons tolérer que certains citoyens soient pénalisés de cette manière et subissent des nuisances ainsi que la perte de valeur de leur patrimoine.

### **4. La perte de valeur patrimoniale des terres et habitations de certains quartiers**

Si les loyers versés aux propriétaires des terrains leur assurent des compensations, il n'en va pas de même pour les autres propriétaires. Certains quartiers résidentiels et certains hameaux subissent une dévalorisation importante de leur patrimoine .

### **5. Les effets sur la santé des riverains**

En tant que responsables publics, les membres du collège communal restent sensibles aux effets potentiels observés chez certaines personnes notamment les infra sons potentiels et les effets stroboscopiques pour les riverains du parc éolien.

Cela étant plus important que comme souligné plus haut, l'encerclement des parc éoliens augmente le risque des infrasons.

6. **L'impact sur la biodiversité et la présence d'un site d'environnement protégé à proximité du parc éolien sur le site des 3 Viviers et de la Houssière.**

Le Collège communal de Sombreffe marque son inquiétude la plus grande et sa désapprobation sur l'implantation de ce parc à proximité immédiate d'un site d'environnement protégé pour lequel une collaboration a été mise en place depuis plusieurs années avec Natagora et quasi aboutie.

Cette collaboration a fait l'objet d'investissements conséquents en matière de biodiversité : création de mare, plantation de 1.5 kms haies, accords avec les agriculteurs pour préserver la biodiversité, lutte contre les plantes invasives le long de la Houssière.

Cette zone constitue donc une des dernières zones riche en biodiversité et a fait l'objet d'attention et d'investissements locaux depuis plusieurs années.

Dans cette zone, des observations récentes montrent :

- a. la présence d'espèces d'oiseaux sensibles comme les alouettes ou les vanneaux huppés et le pluvier sensibles aux destructions des pâles.
- b. la présence d'oiseaux migrateurs toute l'année en raison du réchauffement climatique (aigrette, etc.).
- c. la présence de chauves-souris (pipistrelles) dont le risque de mortalité est élevé
- d. la présence de batraciens .

Outre les effets d'effarouchement, le risque de collision pour toutes ces espèces est réel.

**Il y a donc incompatibilité totale entre la biodiversité reconnue de l'endroit et l'implantation du parc.**

Cette incompatibilité est amplifiée par l'effet de concentration très élevée d'éoliennes dans cette plaine créant de véritables lignes successives d'éoliennes en râteau qui deviennent infranchissables pour les espèces animales.

7. **L'intérêt écologique n'est pas que climatique**

Si la dépendance énergétique et les problèmes climatiques obligent le recours aux énergies renouvelables, cela ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité qui risque de s'effondrer plus vite que le climat.

8. **Les intérêts économiques face aux externalités non prises en considération**

Le citoyen et le pouvoir local sont aussi en droit de se poser la question de l'équilibre entre la collectivisation des nuisances ou la non prise en considération d'externalités environnementales et la privatisation de revenus obtenus grâce aux subsides régionaux.

En conclusion, pour les raisons exposées ci-dessus, le Collège communal de Sombreffe exige du demandeur les éléments suivants :

- L'étude d'incidence devra tenir compte des éléments exposés ci-dessus.
- Le placement de mâts avec balises au sol et en altitude pour mesurer les activités chiroptères
- Un relevé des batraciens.
- Des relevés effectués tout au long de l'année et pas uniquement en fonction des saisons migratoires. La Commune de Sombreffe restera à la disposition de l'auteur de projet ou de celui qui réalisera l'étude d'incidence pour l'aider à déterminer les périodes concernées, en concertation avec l'ASBL Natagora.

**Personnes de contact du Collège :**

Etienne BERTRAND

Bourgmestre

0478/34.95.16

Laurette DOUMONT-HENNE

Echevine en charge de la transition

0477/78.79.81